

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical  
du 25 septembre 2019**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
<b>1008</b>	20	12	1	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **mercredi 25 septembre 2019 à 10 h** à SAINT-LÔ au Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle n°2 ), sur convocation du 11 septembre 2019.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

**ETAIENT PRESENTS**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, canton Bricquebec  
M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances  
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague  
Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville  
M. Gilles LELONG, canton Turlaville  
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire  
M. Jean MORIN, canton Créances  
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quetteville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin  
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

**ETAIENT EXCUSES**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme Maryse HEDOUIN)

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (pouvoir à M. PILLET)  
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer  
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

**ETAIENT ABSENTS**

Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer  
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

## Délégation de signature du Président du SMEL au Directeur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition du Président du SMEL de donner délégation au directeur à l'effet de signer les documents cités ci-après, ceci pour faciliter le fonctionnement du centre expérimental du SMEL ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **Autorise le Président du SMEL à donner délégation au directeur à l'effet de signer les documents suivants :**

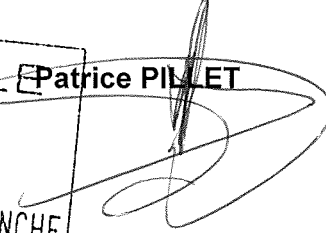
1. Pour le personnel : tout document relatif à la gestion des ressources humaines (conventions de stage, gestion des congés et des absences, gestion des astreintes...), à l'exception des arrêtés et contrats de travail, des procédures disciplinaires ;
2. Pour le fonctionnement du centre expérimental : les courriers courants sans incidence financière et non décisionnels (demande de devis, bordereaux d'envoi).

Sachant qu'en cas d'empêchement du directeur, la délégation accordée pour le personnel et le fonctionnement du centre serait exercée par l'un des 4 ingénieurs selon leur présence ou disponibilité.

3. A titre exceptionnel, en cas d'empêchement du Président, les bordereaux de mandats et de titres, dans le cadre de l'exécution comptable.

- **Autorise le Président à prendre l'arrêté de délégation de signature correspondant.**

Pour extrait conforme,  
Le président du SMEL,

  
REÇU LE Patrice PILET  
08. OCT. 2019  
PREFECTURE DE LA MANCHE